



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/405*
16 juin 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Onzième session
São Paulo, 13-18 juin 2004

**DÉCLARATION MINISTÉRIELLE POUR LE QUARANTIÈME
ANNIVERSAIRE DU GROUPE DES 77**

Nous, Ministres des États membres du Groupe des 77 et de la Chine réunis à São Paulo (Brésil) les 11 et 12 juin 2004 pour la célébration du quarantième anniversaire du Groupe des 77,

Ayant passé en revue, à la veille de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les réalisations du Groupe des 77 et les difficultés surmontées au cours de 40 années d'engagement en faveur du développement; et ayant évalué l'évolution complexe et rapide de l'économie mondiale et la transformation des relations économiques internationales face aux nouveaux défis et aux nouvelles perspectives,

Réaffirmant les aspirations communes, l'unité et la solidarité qui ont conduit à l'adoption de la Déclaration conjointe des soixante-dix-sept pays en développement à la fin de la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le 15 juin 1964 à Genève, et de la Charte d'Alger à l'occasion de la première Conférence ministérielle du Groupe des 77, le 25 octobre 1967 à Alger (Algérie),

Notant l'expansion continue du nombre des membres du Groupe, de 77 à plus de 130 pays aujourd'hui,

Réaffirmant l'approche positive qui guide les travaux et le rôle du Groupe dans l'examen des questions économiques internationales et des questions de développement, ainsi que les principes de coopération et de non-affrontement, sur la base de l'interdépendance des nations et des valeurs et de la destinée communes de l'humanité, déclarons solennellement ce qui suit:

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

1. La création du Groupe des 77 à la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a constitué un tournant historique, car elle a permis aux pays en développement de définir une plate-forme commune pour exprimer leurs préoccupations et défendre de façon consensuelle leurs intérêts économiques. En agissant collectivement, les pays en développement ont acquis une capacité d'influer sur le contenu des discussions internationales qu'ils n'auraient jamais pu acquérir individuellement.
2. Le Groupe continue de lutter pour l'équité et la justice dans les relations économiques internationales, convaincu que cela peut aider à ériger la paix mondiale sur des fondations sûres et solides, et contribuer à un monde stable et prospère.
3. Le fait que le Groupe des 77 est né en même temps que la CNUCED montre que l'instauration d'un régime commercial international équitable était au cœur de la problématique du développement. Par la suite, le Groupe a usé de sa détermination collective pour que soient poursuivis des objectifs communs dans différents domaines apparentés – financement, investissement étranger direct, marchés financiers, dette extérieure, alimentation, agriculture, industrialisation, droits de propriété intellectuelle, développement social, santé, éducation, développement durable, science et technologie, technologies de l'information et de la communication, etc. Le développement institutionnel du Groupe des 77 a conduit à la création de sections chargées de défendre et de promouvoir les intérêts des pays en développement au sein des différents organismes du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods.
4. Le Groupe des 77 continue d'exercer une influence sensible dans le champ de la diplomatie économique et sociale multilatérale. Parmi ses principales réalisations figurent ses contributions à la négociation du Système généralisé de préférences (SGP), de la Charte des droits et devoirs économiques et du Programme intégré pour les produits de base, y compris le Fonds commun. Le Groupe a également joué un rôle important dans l'adoption d'objectifs internationaux pour le transfert de ressources vers les pays en développement. Les initiatives qu'il a prises ont conduit à la création de nouvelles institutions, dont l'ONUDI et le FIDA, et à l'élaboration de nouvelles règles, lignes directrices et normes et de nouveaux principes, ainsi que d'un large cadre de coopération sur tout un ensemble de nouvelles questions économiques et sociales. Des manifestations concrètes en ont été le lancement et l'expansion de la coopération Sud-Sud, la tenue de grandes conférences et de sommets des Nations Unies et l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international.
5. Le Groupe des 77 a également beaucoup contribué au bon fonctionnement du système des Nations Unies. Il a joué un rôle de premier plan dans le renforcement de la capacité du système de traiter des questions de portée mondiale, en particulier dans les domaines économique et social. Le Groupe insiste sur la nécessité continue d'intégrer la dimension du développement dans les mécanismes décisionnels et normatifs internationaux et dans le traitement des grandes questions mondiales.
6. Les principales forces du Groupe des 77 ont été son unité et sa solidarité, sa vision de relations multilatérales justes et équitables, l'engagement de ses États membres en faveur du bien-être des populations du Sud ainsi que leur attachement à une coopération mutuellement bénéfique.

7. Nous soulignons l'importance historique du premier Sommet du Sud organisé par le Groupe à La Havane (Cuba) en avril 2000, à l'occasion duquel ont été adoptés la Déclaration et le Programme d'action de La Havane, qui engagent les pays membres à poursuivre un programme pragmatique et concret, axé sur la mise en œuvre, dans des délais déterminés, d'un certain nombre d'initiatives prioritaires. L'application effective du Programme d'action de La Havane nécessite la mobilisation des ressources et des efforts collectifs de tous les membres du Groupe.
8. La Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud, tenue à Marrakech (Maroc) en décembre 2003, a adopté la Déclaration de Marrakech et le Cadre de Marrakech pour la mise en œuvre de la coopération Sud-Sud, qui réaffirment l'attachement des membres à la coopération Sud-Sud et définissent des mesures et des initiatives spécifiques pour atteindre cet objectif. Nous réaffirmons notre engagement d'appliquer ces mesures et ces initiatives et d'accélérer la réalisation des objectifs fixés dans le Cadre de Marrakech pour la mise en œuvre de la coopération Sud-Sud.
9. La coopération Sud-Sud a toujours été considérée comme un moyen efficace de maintenir et de renforcer notre solidarité et notre unité. À travers cette coopération, notamment aux niveaux régional et sous-régional, les pays en développement ont pu profiter des possibilités qui existaient au-delà de leurs frontières pour améliorer le bien-être de leur population. Nous notons avec satisfaction les progrès accomplis jusque-là par le Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement à l'appui de la coopération Sud-Sud. Nous nous félicitons des initiatives lancées ou engagées par des membres du Groupe pour éliminer la pauvreté et promouvoir le développement social.
10. Nous exprimons notre satisfaction des travaux réalisés par le Centre Sud et, à cet égard, décidons de renforcer cet organisme en tant que laboratoire de réflexion des pays du Sud.
11. Plusieurs questions qui préoccupaient le Groupe des 77 en 1964 restent d'actualité, telles que les asymétries du système commercial multilatéral, le transfert de ressources entre pays développés et pays en développement, y compris le niveau insuffisant de l'aide publique au développement et le poids de la dette, l'instabilité des marchés de produits de base et le démantèlement des obstacles protectionnistes sur les marchés des pays développés. Par ailleurs, de nouvelles questions, telles que le développement durable, le développement social, l'équité et l'intégration, la fréquence croissante des crises financières, les subventions commerciales, en particulier dans le secteur agricole, le rôle des technologies de l'information et de la communication et les transactions internationales illicites, appellent une réaction concertée de la communauté internationale.
12. Les attentes quant à un renforcement de la sécurité mondiale et à l'instauration d'un ordre économique et social international juste et non discriminatoire sont restées vaines. Le monde d'aujourd'hui est en proie à de graves problèmes économiques et sociaux, dont beaucoup sont de nature structurelle. Les relations économiques internationales continuent également d'être marquées par les incertitudes et les déséquilibres, avec la marginalisation d'un certain nombre de pays en développement et en particulier des pays les moins avancés. Le Groupe des 77 s'est déclaré profondément inquiet de la tendance de certains pays développés à prendre des décisions lourdes de conséquences pour l'économie mondiale en dehors du cadre multilatéral du système des Nations Unies et sans tenir pleinement compte des intérêts des pays en développement.

13. Nous soulignons l'importance d'un renforcement du multilatéralisme et du système des Nations Unies face à la montée de l'unilatéralisme et aux tentatives faites pour mettre en place de nouveaux régimes et de nouvelles règles limitant la marge d'action des pays en développement et leurs choix de politique macroéconomique. Les pays en développement peuvent relever ce défi en agissant collectivement.

14. La mondialisation et la libéralisation ont donné des résultats positifs inégalement répartis entre les pays. Les disciplines et les obligations internationales englobent également de plus en plus souvent des règles qui limitent les choix en matière de politique de développement des pays en développement. Cette évolution, qui a eu des conséquences économiques et sociales négatives, fait ressortir l'importance qu'il y a à garantir aux pays en développement une marge d'action leur permettant de promouvoir des objectifs nationaux de développement fondés sur leurs besoins financiers et commerciaux et les besoins de leur développement. La libéralisation des régimes de politique commerciale ne devrait pas empiéter sur la marge de manœuvre nationale. D'où la nécessité de stratégies de développement garantissant un équilibre optimal entre efficacité et équité. Dans ce processus, le rôle de l'État est essentiel pour ce qui est de définir les besoins et les priorités au niveau national. D'où la nécessité aussi d'une «gouvernance de la mondialisation» qui place le développement au centre même des préoccupations mondiales, y compris pour ce qui est de la responsabilité sociale des entreprises. Il faut intégrer la dimension du développement dans les processus économiques et normatifs internationaux. Les perspectives offertes par la révolution des TIC doivent être utilisées pour réduire à la fois la fracture numérique et l'écart de développement.

15. Il faut aider les pays en développement à participer effectivement au commerce international et aux négociations commerciales multilatérales, qu'ils puissent faire face à leurs enjeux et tirer parti des avantages qui en découlent. Il faudrait garantir un environnement économique international favorable au développement, qui faciliterait une intégration plus complète et bénéfique des pays en développement dans l'économie mondiale. Cela constituera une importante contribution à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, notamment pour ce qui est de la mise en place d'un système commercial multilatéral qui soit véritablement ouvert, équitable, réglementé et non discriminatoire et qui tienne dûment compte des intérêts essentiels et des préoccupations fondamentales des pays en développement. Le Groupe des 77 s'inquiète de ce que les négociations n'aient jusque-là pas répondu aux attentes des pays en développement. Les pays développés sont invités à faire preuve de la volonté politique voulue pour remplir les engagements qu'ils ont pris à Doha, s'agissant en particulier de placer le développement au premier rang dans les négociations commerciales multilatérales. Ainsi, l'important objectif de la Déclaration de Doha, laquelle a placé les besoins et les intérêts des pays en développement au cœur du programme de travail de Doha, doit être vigoureusement et sans relâche poursuivi afin de faire ressortir des négociations commerciales multilatérales des résultats concrets, identifiables et applicables, dans une perspective de développement, pour tout l'éventail des questions qui intéressent particulièrement les pays en développement. Faciliter l'accession des pays en développement à l'OMC reste un objectif majeur.

16. Nous soulignons qu'il est important de renforcer l'Organisation mondiale du commerce et d'en faire une organisation universelle et, dans ce contexte, nous demandons une accélération du processus d'accession, sans obstacles politiques et dans la transparence et la rapidité, pour les pays en développement qui souhaitent devenir membres de cette organisation, ainsi que la

fourniture d'une assistance technique par celle-ci et par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dans les limites de leur mandat, pour une intégration rapide et totale des pays dans le système commercial multilatéral.

17. Le Groupe des 77 souligne l'importance pour tous les pays d'assurer la cohérence entre les politiques commerciales nationales et les accords commerciaux multilatéraux. À cet égard, nous réitérons nos préoccupations et demandons que cessent d'être utilisées en permanence des mesures commerciales et économiques coercitives unilatérales à l'encontre des pays en développement, telles que diverses sanctions économiques et commerciales qui sont contraires à la Charte des Nations Unies et aux règles de l'OMC.

18. Convaincus de l'importance qu'il y a à renforcer le commerce Sud-Sud, nous nous félicitons de la décision prise de redynamiser le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC), créé en 1989, et de lancer une troisième série de négociations visant à intégrer et promouvoir les objectifs de l'Accord relatif au SGPC. Cette troisième série de négociations devrait garantir des contributions équitables, valables et mutuellement avantageuses au SGPC, au profit d'un commerce Sud-Sud.

19. Nous nous inquiétons des effets préjudiciables des mesures de soutien interne et des subventions accordées à la production et à l'exportation de produits de base par certains pays développés, qui entraînent des distorsions dans le commerce international et sapent les débouchés commerciaux.

20. Inquiets des effets préjudiciables des mesures de soutien interne et des subventions accordées à la production et à l'exportation de coton par certains pays développés, qui faussent le commerce international et sapent les débouchés commerciaux tout en aggravant la situation économique et sociale des PMA producteurs et exportateurs de coton, les Ministres demandent aussi instamment à ces pays développés d'éliminer totalement et rapidement, en ce qui concerne le coton, les subventions à l'exportation et le soutien interne à la production.

21. En tant que principal organisme du système des Nations Unies chargé d'assurer un traitement intégré du commerce et du développement ainsi que des questions connexes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, et compte tenu de ses fonctions interdépendantes concernant la recherche et l'analyse des politiques, les délibérations intergouvernementales et la formation de consensus, et la coopération technique, la CNUCED est particulièrement bien placée pour faire face aux défis actuels et nouveaux auxquels sont confrontés les pays en développement. Son mandat et ses fonctions lui confèrent un rôle spécial dans l'organigramme global des institutions multilatérales. Le Groupe des 77 se félicite des récentes décisions par lesquelles l'Assemblée générale a demandé à la CNUCED de contribuer non seulement à l'application des résultats de grandes conférences, mais aussi à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des engagements pris et des accords conclus, et l'a associée au dialogue de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC. La onzième session de la Conférence constitue une nouvelle étape marquante dans la vie à la fois de la CNUCED et du Groupe des 77, lequel continue de bénéficier des activités multidisciplinaires de l'organisation. Le consensus réalisé à São Paulo et sa réaffirmation du Plan d'action de Bangkok définissent le cadre des activités de la CNUCED pour les quatre prochaines années. Le thème principal et les quatre thèmes subsidiaires de la onzième session de la Conférence représentent une base solide

sur laquelle poursuivre et élargir les efforts visant à renforcer encore la CNUCED dans la perspective de la douzième session de la Conférence, en 2008. La communauté internationale est invitée à soutenir la CNUCED dans tous ses domaines d'activité.

22. Le Groupe souligne la nécessité de prévoir dans les règles internationales suffisamment de flexibilité et d'autonomie pour les pays en développement, en relation directe avec les stratégies de développement des gouvernements de ces pays. Il insiste en outre sur la nécessité d'autoriser une marge d'action suffisante pour l'élaboration de stratégies de développement tenant compte des intérêts nationaux et des besoins spécifiques et différents des pays, intérêts et besoins qui ne sont pas toujours pris en considération au niveau des politiques économiques internationales dans le cadre du processus d'intégration dans l'économie mondiale.

23. Nous attachons une priorité élevée à la réforme de l'Organisation des Nations Unies et nous réaffirmons notre volonté de participer activement aux négociations sur le renforcement de l'Organisation, afin qu'elle puisse faire face de façon efficace aux défis actuels et futurs, y compris les besoins, les préoccupations et les intérêts des pays en développement qui représentent la vaste majorité de ses membres. Nous réaffirmons que ces négociations devraient viser à renforcer le multilatéralisme, à doter l'Organisation d'une capacité organique de satisfaire pleinement et efficacement aux buts et principes consacrés dans la Charte, et à consolider son caractère démocratique et la transparence des débats ainsi que de la mise en œuvre des décisions des États Membres.

24. Nous restons attachés à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et d'autres objectifs internationaux de développement et initiatives et engagements multilatéraux concernant l'élimination de la pauvreté. À cet égard, nous demandons à la communauté internationale et au système des Nations Unies de réaliser intégralement et rapidement les objectifs de développement du Millénaire et d'autres objectifs de développement fixés par de grandes conférences et sommets des Nations Unies. Le Groupe souligne en outre la nécessité pour la coopération internationale pour le développement de tenir pleinement compte des stratégies nationales de développement des pays en développement.

25. Le Groupe des 77 est déterminé à travailler activement au succès de la réunion plénière de haut niveau qui se tiendra à l'ouverture de la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en 2005, avec la participation de chefs d'État et de gouvernement, pour passer en revue les progrès accomplis dans la réalisation de tous les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire, y compris les objectifs internationaux de développement et le partenariat mondial requis pour leur réalisation, ainsi que les progrès réalisés dans la mise en œuvre intégrée et coordonnée, aux niveaux national, régional et international, des résultats et des engagements des grandes conférences et sommets des Nations Unies dans les domaines économique et social. Nous soulignons que, pour que les objectifs de développement du Millénaire soient atteints en 2015, il faut d'urgence mettre en place un véritable Partenariat mondial pour le développement, qui nécessite un surcroît d'engagement et d'action de la part des pays développés.

26. Compte tenu des réalisations du Groupe des 77 au cours des 40 dernières années et considérant que la mondialisation au XXI^e siècle devrait être et doit être sans aucune exclusive et pleinement équitable, nous devons consolider et accélérer les gains obtenus à travers la réalisation du mandat du Groupe des 77, y compris, notamment, la nécessité de veiller à la

réalisation des objectifs de développement du Millénaire ainsi que des objectifs fixés par les grandes conférences et sommets des Nations Unies dans les domaines économique et social.

27. Nous soulignons l'importance d'un renforcement de la coopération et de la coordination entre le Groupe des 77 et la Chine et le Mouvement des pays non alignés à travers le Comité mixte de coordination pour la promotion des priorités communes des pays en développement et de la coopération Sud-Sud.

28. Le dialogue et les négociations Nord-Sud exigent une véritable coopération pour le développement à travers un partenariat mondial. C'est dans cet esprit que les défis actuels et futurs peuvent être relevés. Nous demandons aux pays développés de manifester la même détermination à cet égard que le Groupe des 77 l'a fait au fil des ans de façon que le développement de toutes les nations puisse être assuré, en particulier celui des pays en développement. Nous soulignons l'importance d'une conclusion rapide des efforts actuellement déployés pour renforcer la participation et la représentation des pays en développement dans la gouvernance économique mondiale. Ainsi seulement le multilatéralisme réalisera-t-il son plein potentiel.

29. Nous réaffirmons notre attachement à la Déclaration sur le droit au développement, telle qu'elle figure dans la résolution 41/128 de l'Assemblée générale, du 4 décembre 1986, et nous en encourageons l'application totale et effective.

30. Relever les défis actuels et futurs impose de s'adapter aux réalités du monde d'aujourd'hui. Le Groupe des 77 reconnaît le rôle que la société civile et le secteur des entreprises peuvent jouer en tant que partenaires importants pour la promotion des objectifs de développement des pays en développement. Des relations et une coopération plus systématiques avec les acteurs compétents qui soutiennent le processus de développement seront recherchées.

31. Le deuxième Sommet du Sud, prévu en 2005, sera l'occasion d'évaluer la mise en œuvre du Programme d'action de La Havane et du Cadre de Marrakech pour la mise en œuvre de la coopération Sud-Sud.

32. Nous reconnaissons les besoins particuliers des pays les moins avancés, des petits États en développement insulaires et des pays en développement sans littoral au sein d'un nouveau cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit, et nous réaffirmons notre appui continu à tous les efforts que ces pays déploient, s'agissant en particulier de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, du Programme d'action de la Barbade et du Programme d'action d'Almaty.

33. Nous soutenons les efforts faits par les pays africains pour promouvoir l'éradication de la pauvreté et le développement à travers la mise en œuvre du NEPAD.

34. Le Groupe des 77 réaffirme la nécessité pour tous les pays en développement d'avoir accès aux technologies de l'information et de la communication, accès essentiel à la promotion d'un développement durable et à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. À cet égard, nous soulignons l'importance d'une préparation et d'une participation effectives de tous les pays en développement à la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information, qui doit se tenir à Tunis du 16 au 18 novembre 2005.

35. Nous dénonçons fermement l'application de lois et de réglementations ayant des effets extraterritoriaux et toute autre forme de mesures économiques coercitives, y compris les sanctions unilatérales prises contre des pays en développement, et nous réaffirmons la nécessité urgente d'un rejet immédiat de telles mesures. Nous soulignons que ces mesures minent les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans le droit international et sont en contradiction avec les principes du système commercial multilatéral et avec les règles de l'OMC, et qu'elles font également peser une grave menace sur la liberté du commerce, de la navigation et de l'investissement. Nous demandons donc à la communauté internationale de rejeter ces mesures et d'en préconiser l'élimination totale.

36. Nous sommes conscients des graves incidences négatives de toute occupation étrangère sur les efforts déployés pour assurer un développement durable et l'élimination de la pauvreté et nous réaffirmons à cet égard notre détermination, aux côtés de la communauté internationale, d'aborder cette question et de nous efforcer d'améliorer les conditions économiques, sociales et environnementales dans les régions ainsi touchées.

37. Nous exprimons nos remerciements et notre gratitude au Brésil et à la population brésilienne pour leur accueil et l'excellente organisation de la Réunion ministérielle spéciale convoquée à l'occasion du quarantième anniversaire du Groupe des 77, ainsi que pour la chaleureuse hospitalité dont nous avons bénéficié à São Paulo.
